



INEGALITES FACE A L'IMPOT

Atelier participatif

La Fête des Possibles – 8 octobre 2023 - Dourdan

Le but de cet atelier est d'apporter un éclairage concis sur les inégalités croissantes face à l'impôt : inégalités entre particuliers / inégalités entre particuliers et entreprises / inégalités entre grandes et petites entreprises. Ces inégalités mettent en péril le « contrat social » français.

Nous verrons aussi les moyens alloués pour financer la transition écologique afin de parvenir à une réduction de 40% (par rapport à 2012) des émissions carbone d'ici 2030...

ATELIER PARTICIPATIF SUR LES INEGALITES FACE A L'IMPOT

Définitions :

- **Impôts** : prélèvement obligatoire en vue de la couverture des dépenses publiques (impôts directs = impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés, impôts indirects = TVA).
- **Taxes** : prélèvement lié à un service particulier ou une transaction (taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques -TICPE)
- **Cotisations** : ensemble des prélèvements que les salariés et les employeurs versent aux administrations pour financer les prestations sociales. Cotiser ouvre des droits à une contrepartie personnalisée (retraite, chômage...).
- **Contribution** : part que chacun verse pour une charge ou une dépense commune (ex. : contribution sociale généralisée -CSG)

PARTIE I - GENERALITES

1.1– Impôts et taxes existantes :

(répondre par O (oui) ou N (non))

Parmi cette liste, cochez les impôts et taxes qui existent selon vous en France ? (liste non exhaustive)	(bonne réponse)
Impôt sur le revenu	Oui
Taxe sur la valeur ajoutée	Oui - TVA
Impôts sur la graisse	Non (existe au Danemark)
Impôts sur le chocolat	Oui (chocolats : blanc, au lait et fourré, taxés à 19,6% au lieu de 5,5%)
Taxe sur les abris de jardins	Oui
Contribution sociale généralisée	Oui - CSG
Impôt sur l'urine	Non (a existé. Empereur romain Vespasien : « l'argent n'a pas d'odeur »)
Contribution au remboursement de la dette	Oui – CRD
Taxe d'habitation	Oui (pour les résidences secondaires et locaux loués)
Taxe foncière	Oui (pour les propriétaires)
Timbres fiscaux sur les services	Oui
Taxe sur les amendes	Non, mais les amendes : oui !
Impôt sur les sociétés	Oui
Impôt sur la fortune immobilière	Oui (créé en 2018, rapporte 1,56 milliards = 3 fois moins que l'impôt sur la fortune)
Taxe sur les niches	Non ! (mais on pense aux « niches fiscales »...)
Taxe sur les sodas	Oui

1.2 - Les recettes de l'Etat (323.3 Milliards d'euros en 2022) proviennent en majorité de :

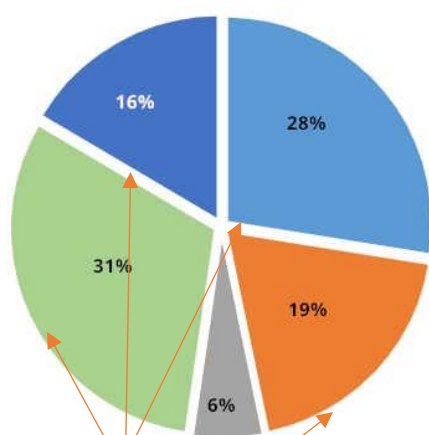
- Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)
- Impôt sur le revenu
- Impôt sur les sociétés
- Autres contributions fiscales
- Taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE)
- Divers

Selon vous, quelle est la proportion de chacune de ces recettes ?

(Camembert muet à remplir par des flèches vers les portions de camembert correspondant aux réponses proposées)

Réponse :

Graphique n° 1 : ventilation des recettes fiscales nettes en 2022 (Md€)



- Impôt sur le revenu
- Impôt sur les sociétés
- Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)
- Taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE)
- Autres recettes fiscales

	Milliards Euros	Pourcentage
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	100.8	31%
Impôts sur le revenu	89	28%
Impôts sur les sociétés	62.1	19%
Autres recettes fiscales	53.4	16%
TICPE	18	6%
Recettes fiscales nettes	323.3	

Source : Direction du Budget

Note :

- La **TVA** est l'impôt le moins redistributif car tout le monde paye le même prix pour un produit donné, indépendamment de son revenu.

A titre d'exemple, selon Oxfam, à partir des données INSEE :

- Le montant de TVA payé par les 10% les plus pauvres représente 12,5% de leurs revenus.
- Le montant de TVA payé par les 10% les plus riches représente 4.7% de leurs revenus.

- L'**impôt sur le revenu** (IR) est réputé progressif : son taux augmente par tranches :
 - Sur la tranche des premiers 10 225 euros, on ne paye rien (le taux est à 0%)
 - Sur la tranche de 10 226 euros à 26 070, on est imposé à 11%
 - Etc

Mais, en une trentaine d'années, on est passé de 14 tranches d'imposition avec un taux maximal de 65% à 5 tranches avec un taux maximal de 45% et l'impôt devient nettement régressif pour les 5% les plus riches (voir pages 5 et 6).

1.3 - Les dépenses de l'Etat se sont élevées en 2022 à 522.5 milliards d'euros. Pouvez-vous choisir 6 postes de dépenses qui sont, selon vous :

- **Les 3 plus gros (les classer de 1 à 3 -1 étant le plus fort)**
- **Les 3 plus faibles (les classer de 4 à 6 -6 étant le plus faible)**

(liste non exhaustive, ne sont repris ici que quelques postes de dépenses)

Réponse :

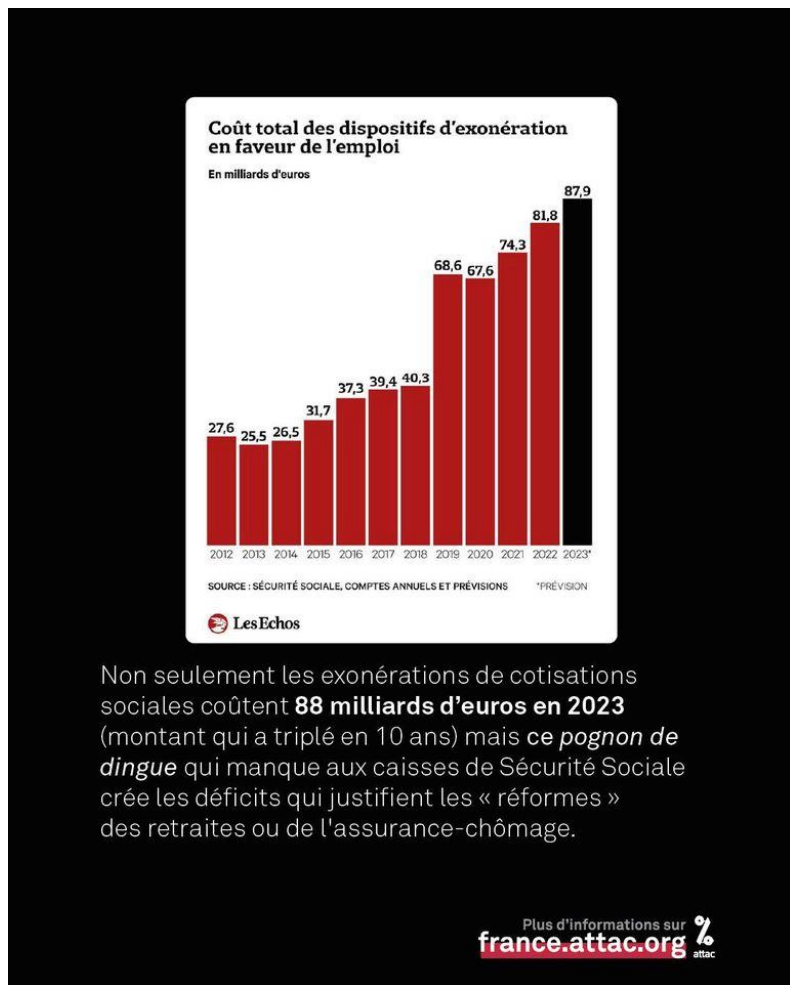
Dépenses de l'Etat en milliards d'euros en 2022 (extraits) :

1 - Remboursements et dégrèvements (dette publique)	130.6
2 - Enseignement scolaire	77.8
3 - Défense	49.5
Engagements financiers de l'État (dettes de l'Etat)	44.3
Recherche et enseignement supérieur	29.2
Solidarité, insertion et égalité des chances	27.6
Sécurités	21.5
Écologie, développement et mobilité durable	21.2
Travail et emploi	14.6
Justice	10.7
Régimes sociaux et de retraite (fonctionnaires)	6.1
4 - Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	3
5 - Sports, jeunesse et vie associative	1.7
6 - Santé	1.3

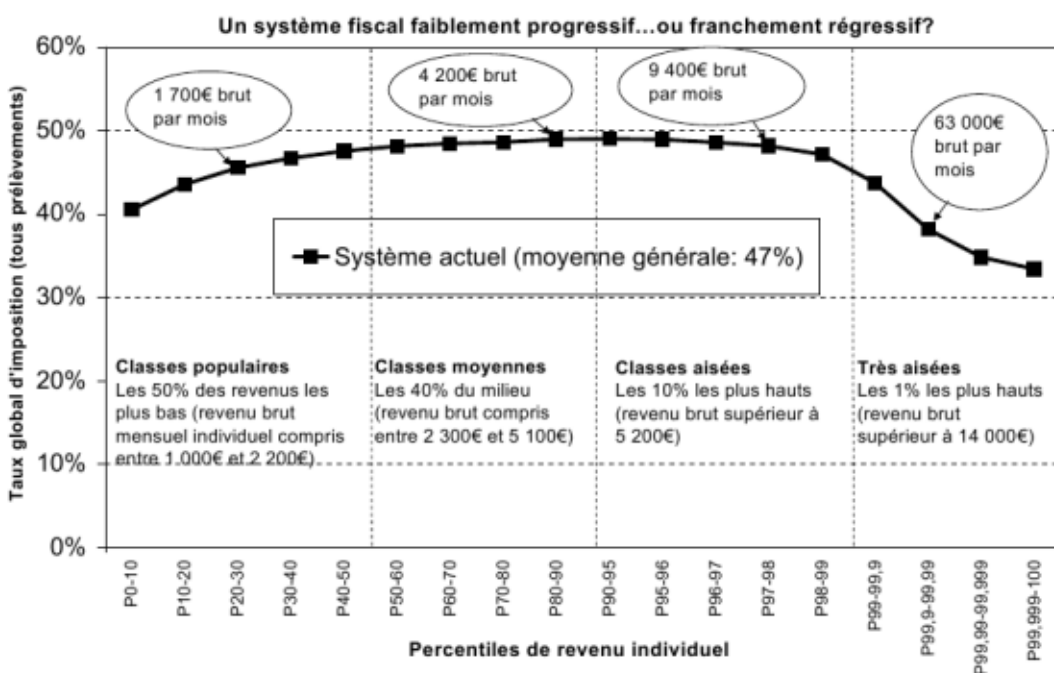
1.4. – Depuis 2017, un certain nombre de décisions ont été prises en vue de réduire les impôts des particuliers et des entreprises. Pouvez-vous citer quelques exemples de réduction, de suppression ou d'exonération ?

La réduction des impôts des entreprises	La réduction des impôts des particuliers
<p>Baisse du taux d'impôt sur les sociétés (IS) : au nom du renforcement de la compétitivité des entreprises, de l'activité et de l'attractivité de l'économie française, le gouvernement a massivement baissé les impôts des entreprises pour un montant plus de 30 milliards d'euros sur la période 2018-2022.</p> <p>En 1985 : IS à 50 %, 1993-2017 : IS à 33,33 %, 2022 : IS à 25 % (avec taux réduit à 15% pour certaines entreprises et certains produits)</p> <p>La baisse de l'IS s'explique par la volonté de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - inciter les entreprises étrangères à venir investir - contrer l'attractivité des paradis fiscaux - concurrencer les pays où la fiscalité est faible voire inexistante - récompenser le mérite des dirigeants d'entreprises <p>Il y a une différence d'imposition entre les entreprises, selon leur activité ou leur chiffre d'affaires (taux d'imposition > 15 %) pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les entreprises d'extraction, les services financiers réglementés - les entreprises qui ont un chiffre d'affaires < 20 milliards d'euros (< 10 milliards dans 7ans) <p>Exonération des cotisations sociales patronales (87,9 milliards d'euros en 2023. Elles devraient dépasser les 90 milliards en 2024) – cf. graphique 1 ci-dessous</p> <p>En plus de la baisse de l'IS, il y a eu une baisse des Impôts de Production en 2020-2021, pour 600 000 entreprises sur les 4 millions d'entreprises que compte la France (coût 20 milliards d'euros) et une baisse de 50% sur les impôts locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - baisse de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) - baisse de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) - baisse de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) des établissements industriels <p>Crédit d'Impôt Recherche = 7.4 milliards en 2022. Les Très Petites Entreprises (TPE) et les Petites et Moyennes Entreprises (PME) en bénéficient moins</p>	<ul style="list-style-type: none"> - suppression de la Taxe d'Habitation pour 80 % des Français (perte annuelle de 18,5 milliards d'euros pour les finances de l'Etat) - suppression de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF), remplacé par l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) qui ne s'applique qu'aux immeubles non professionnels <p>Remise en cause de la progressivité de l'impôt</p> <ul style="list-style-type: none"> - le taux le plus élevé de 65 % est passé à 45 % - le nombre de tranches est passé de 14 à 5 <p>Le système fiscal actuel est faiblement progressif jusqu'au niveau des « classes moyennes », puis devient franchement régressif au sein des 5% les plus riches (soit 2,5 millions de personnes sur 50,4 millions), et surtout à l'intérieur des 1% les plus riches (soit 0,5 million de personnes) cf. graphique 2 ci-dessous</p> <p>Mise en place d'un régime privilégié des revenus du capital et du patrimoine</p> <ul style="list-style-type: none"> - PFU : prélèvement forfaitaire unique de 30 % sur les revenus de capitaux mobiliers (dividendes sur actions, obligations, plus-values mobilières). Les revenus des capitaux sont moins imposés que les revenus du travail. Cela incite les entreprises à privilégier la distribution de dividendes au détriment de l'augmentation des salaires. - La multiplication des niches fiscales présente l'intérêt de diminuer l'imposition effective des plus fortunés sans que cela se voit. En 2022, 465 niches fiscales pour entreprises et particuliers, pour un montant de 94 milliards dont 14 milliards pour particuliers (Cour des comptes) <p>Les crédits d'impôts apparaissent comme un outil d'optimisation fiscale (crédit d'impôt pour les services à la personne – bénéficie aux plus riches et personnes âgées, très peu d'emplois créés)</p> <p>Exonération des heures supplémentaires et prime Macron pour le pouvoir d'achat (2 milliards / an)</p>

Graphique 1 : coût total des dispositifs d'exonération pour les entreprises en faveur de l'emploi



Graphique 2 : Taux global d'imposition



Lecture: le graphique montre le taux global d'imposition (incluant tous les prélèvements) par groupe de revenus.

P0-10 désigne les percentiles 0 à 10, c'est-à-dire les 10% des personnes avec les revenus les plus faibles,

P10-20 les 10% suivants, etc., et P99.999-100 désigne les 0.001% les plus riches.

La moyenne générale des taux d'imposition est de 47%. Les taux d'imposition croissent légèrement avec le revenu jusqu'au 95e percentile puis baissent avec le revenu pour les 5% les plus riches.

Plus précisément: les 50% des Français les plus modestes, gagnant entre 1 000€ et 2 200€ de revenu brut par mois, font face à des taux effectifs d'imposition s'échelonnant de 41% à 48%, avec une moyenne de 45%. Les 40% suivants dans la pyramide des revenus, gagnant entre 2 300€ et 5 100€ par mois, sont tous taxés à des taux de l'ordre de 48%-50%. Puis, à l'intérieur des 5% des revenus les plus élevés (gagnant plus de 6 900€), et surtout des 1% les plus riches (gagnant plus de 14 000€), les taux d'imposition se mettent très nettement à décliner, et ne dépassent guère les 35% pour les 0,1% des Français les plus aisés (50 000 personnes sur 50 millions).

1.5 – Connaissez-vous le montant de la dette publique ou son pourcentage par rapport au PIB (produit intérieur brut) ?

1000 milliards	37.33%
2000 milliards	74.6%
3000 milliards	112.5%
4000 milliards	149.33%

La dette publique de la France s'élevait à 111.6% du PIB à la fin 2022 (2950 milliards d'euros). **Au premier trimestre 2023**, elle a atteint **112,5%** du PIB et a dépassé le seuil symbolique de 3000 milliards d'euros (**3013,4 milliards d'euros**).

Au sens du traité de Maastricht elle est supérieure aux moyennes de la zone euro (91,6 % du PIB) et de l'Union européenne (84,0 %). Elle est notamment beaucoup plus élevée que celle de l'Allemagne (66,3 %), mais nettement inférieure à celles de l'Italie (144,4 %). Six pays de l'Union européenne ont une dette supérieure à 100 % du PIB et quatorze une dette inférieure à 60 % du PIB (seuil défini par le traité de Maastricht au-delà duquel une dette est jugée « excessive »).

PARTIE II – INEGALITES FISCALES ENTRE PARTICULIERS

Début 2022, 14,6% de la population française métropolitaine est en situation de privation matérielle et sociale (revenus inférieurs à 1102 Euros / mois), soit presque 11 millions de personnes. Il y en avait 8,9 millions en 2017. Cette proportion atteint son plus haut niveau depuis 2013 et est plus élevée qu'au milieu des années 2000.

Parallèlement, la France compte 2 820 000 millionnaires en 2022 et se place ainsi en 3^e position mondiale derrière les USA et la Chine. Et depuis le Covid, les 1% les plus riches ont capté 63% des richesses mondiales produites, selon l'ONG Oxfam qui précise : « À eux seuls, les dix premiers milliardaires français ont engrangé 189 milliards d'euros depuis 2020, assez pour couvrir les factures de gaz, d'électricité et de carburant de tous les ménages français pendant deux ans. »

2.1 - Parmi les 42 milliardaires français, quel pourcentage selon vous ont hérité de tout ou d'une partie de leur fortune ?

- 40%
- 60%
- 80%
- 100%



Réponse :

Parmi les 42 milliardaires français, **près de 80%** d'entre eux ont hérité de tout une partie de leur fortune, selon des chiffres rapportés par le *Financial Times* venant de la liste réalisée par le magazine *Forbes* sur les milliardaires dans le monde en 2021.

Note : L'Allemagne (avec environ 70 %), la Suède (avec environ 65 %) et la France qui culmine à près de 80 % sont les pays où l'on trouve le plus de milliardaires héritiers. Des pourcentages bien supérieurs à la moyenne mondiale d'environ 40 %, selon le *Financial Times*.

2.2 Combien rapportait l'Impôt sur la Fortune (ISF) par an (avant sa suppression en 2017)

?

- 42 millions
- 423 millions
- 4,23 milliards
- 423 milliards



Réponse :

L'ISF rapportait **4.23 milliards** d'euros environ en 2017. Il a été remplacé en 2018 par l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) qui rapporte 1,56 milliard d'euros en 2020, **presque trois fois moins**, sans compter la progression de la valeur des actifs financiers et immobiliers en trois ans.

2.3 - Qu'est-ce qu'une niche fiscale ?

Réponse :

- ~~A/ une subvention spéciale pour propriétaires de chiens ?~~
- B/ un crédit d'impôt ?
- C/ un régime particulier d'imposition ?
- D/ des règles successorales particulières ?

Les trois dernières réponses sont bonnes (B, C, D).

Les dépenses fiscales ou « **niches fiscales** » se définissent comme « des dispositions fiscales dérogatoires induisant un coût pour le budget de l'État » (exonérations, dérogations). **Il en existe 465**. La Cour des Comptes estime que leur montant se chiffre à environ **94 milliards**.

Les niches fiscales peuvent avoir une vocation d'aide sociale - garde d'enfants, hébergement d'une personne dépendante, travaux de rénovation, et c'est pourquoi elles sont bien vues par la population.

Mais elles sont aussi un outil d'investissement très efficace permettant de baisser, voire exonérer de l'impôt (Ex. dispositif Pinel sur l'investissement immobilier, optimisation fiscale des entreprises...)

Ces niches profitent en priorité aux ménages les plus aisés. Par construction d'abord, lorsque ces niches sont des réductions d'impôt sur le revenu, puisque les réductions ne profitent qu'à ceux payant l'impôt, près de 50% des ménages en sont donc exclus. Dans la pratique ensuite, lorsque les crédits d'impôts bénéficient d'un remboursement de frais de l'administration. Pour les ménages les plus précaires, l'avance de frais étant souvent un frein à l'utilisation de ces mécanismes tout comme les démarches pour obtenir des avances de crédits d'impôts.

Sur **les 14 milliards d'euros de niches fiscales dédiées aux particuliers**, « **les 9% de contribuables les plus riches captent 7 milliards d'euros** », selon l'ex-ministre de l'action et des comptes publics Gérard Darmanin.

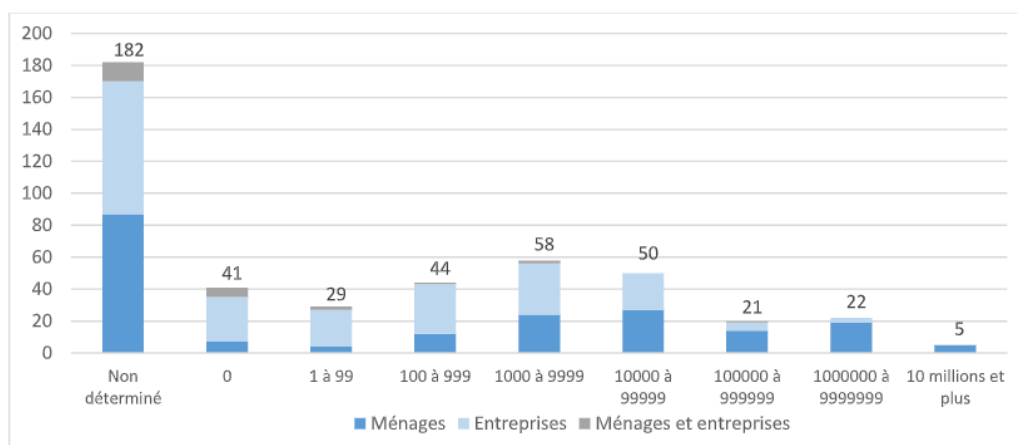
Par ailleurs, le système successoral est truffé d'exonérations d'impôts appelées abattements : pas d'impôt en-dessous de 100 000 Euros hérité par chaque enfant, assurance-vie non taxée qui bénéficie d'une fiscalité avantageuse dépendant de la date de souscription du contrat, de l'âge de l'assuré lors des versements...= **4 à 5 milliards d'euros**.

Concernant les entreprises, les proportions s’amplifient : par exemple le régime dit « mère-fille », option fiscale utilisée dans les groupes de société permettant de limiter les impacts fiscaux. La société mère jouit d'une exonération d'impôt sur ses distributions (dividendes) à l'exception d'une quote-part de 5% pour les frais et les charges. Les entreprises bénéficient aussi du crédit d'impôt recherche (**7,4 milliards d'euros en 2022**) mais celui-ci est massivement utilisé à des fins d'optimisation fiscale, parfois de fraude, sans qu'il n'y ait de retour en termes de brevets par exemple.

Sur les 465 niches, 190 de ces niches fiscales sont dirigées vers l'impôt sur le revenu. **Seulement 5 niches ont bénéficié à plus de 10 millions de foyers fiscaux ou d'entreprises, 182 ne sont pas renseignées, 41 n'ont été utilisées par personnes, 29 par 1 à 99 entités, 44 par 100 à moins de 1000 entités, etc...**

La Cour des Comptes estime que les dépenses fiscales doivent être sérieusement évaluées au regard de leur coût, de leur efficacité et de la légitimité de l'objectif poursuivi et qu'un grand nombre devrait être supprimé.

Graphique n° 7 : nombre de bénéficiaires par dépense fiscale



Source : PLF pour 2023, retraitement Cour des comptes. Données en exécution 2020.

Note de lecture : 5 dispositifs concernent 10 millions de bénéficiaires ou plus

NB : ne sont pas comptabilisés dans ce graphique 14 dispositifs pour lesquels ces bénéficiaires sont soit des « locaux » soit des « parcelles ».

2.4 - Pouvez-vous attribuer pour chacun de ces postes le montant du manque à gagner pour l'Etat ?

(pour mémoire, le remboursement de la dette publique s'élève à 130 milliards d'euros / an)

Réponse :

Manque à gagner pour l'Etat lié :	Montant =
Aux Niches fiscales	94 milliards / an
A la disparition de l'ISF en 2017	3 milliards / an
A l'évasion fiscale	80 à 100 milliards / an

2.5 - Selon vous, quel est le poids total des impôts pour les :

Réponse :

37 foyers les plus riches	0.2%
370 foyers les plus riches	2%
20% des personnes les plus modestes	20%

Tout le monde paie :

- la TVA (sur les produits de consommation),
- la TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques),
- la CSG (contribution sociale généralisée, financement de la Sécurité sociale et du chômage),
- et la CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale).

En moyenne, par rapport aux revenus, le poids de la TVA est de 20% pour les 20% les plus pauvres et de 6% pour les 20% les plus riches, le poids de la TICPE est de 15% pour les 20% les plus pauvres et de 6% pour les 20% les plus riches.

Pour une fiscalité égalitaire, les impôts directs, assis sur les revenus et les capitaux, sont à privilégier sur les taxes portant sur la consommation qui frappent plus fortement les plus modestes.

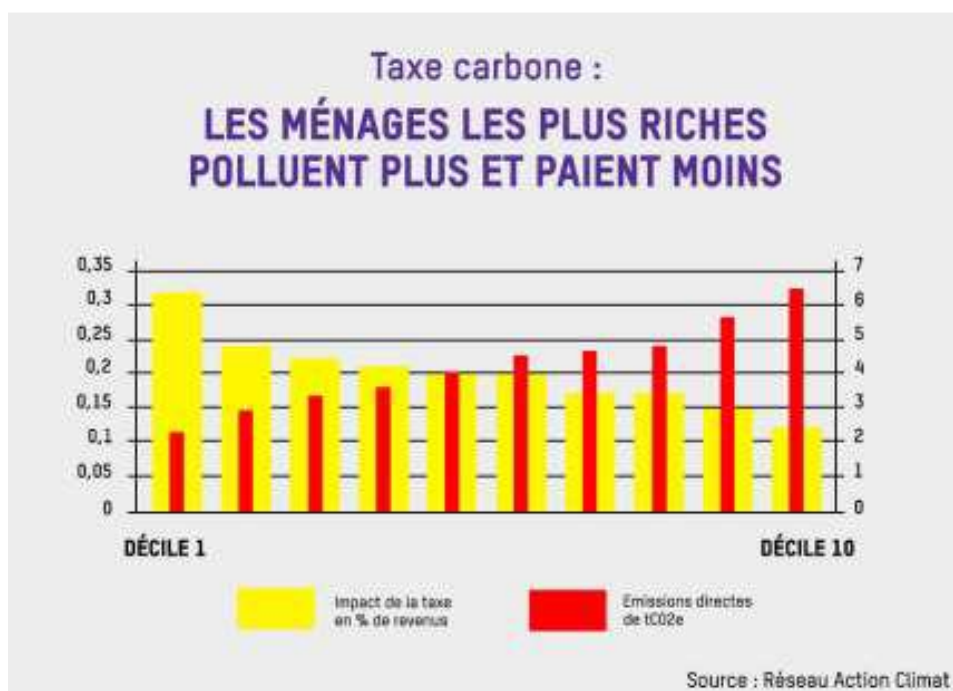
2.6– La « remise carburant » (8 milliards d’euros versés par l’Etat en 2022 pour soutenir le pouvoir d’achat) exonérait jusqu’à fin 2022 les Français de 18, puis 30, puis 10 centimes par litre : à votre avis, qui a bénéficié de cette mesure ?

Réponse :

Les ménages les plus riches ?



Les ménages les plus modestes ?



Le bilan des aides 2022 : des inégalités entre les plus riches et les plus modestes

L'Institut national des statistiques et des études économiques (INSEE) a récemment rendu un rapport faisant état des dépenses en carburant des ménages français au cours de l'année 2022, soit en pleine crise. Il estime que les « ménages motorisés », c'est-à-dire ceux possédant au moins un véhicule à la maison (85% de la population) ont économisé entre **51€ et 81€** en 2022. Si l'on regarde plus attentivement les bénéficiaires des différentes aides aux carburants, on réalise en revanche que **les inégalités entre les plus riches et les plus modestes se sont creusées**.

Il apparaît que ce sont davantage les ménages les plus aisés qui ont réellement profité des aides, par rapport aux ménages les plus modestes. **Entre 61 et 115€ d'économie de carburant pour les 25% les plus riches, et entre 29 et 48€ seulement pour les 25% les plus modestes**. Une situation paradoxale, les aides devant à l'origine concerner les

ménages les plus modestes. Il apparaît, d'après cette étude que **les plus riches voyagent davantage**, utilisent plus leur voiture et **consomment donc davantage de carburant**.

La « remise carburant » a laissé sa place depuis le 1^{er} janvier 2023 à l'indemnité carburant (un chèque de 100€ qui doit concerner les 50% des ménages les plus modestes, et viser en particulier les gros rouleurs, ceux qui ont absolument besoin de leur voiture pour se rendre au travail, et qui parcourent une longue distance quotidienne pour leurs allées et venues). Il sera intéressant de mettre les chiffres 2022 en parallèle des chiffres 2023 liés à l'indemnité carburant, pour voir si ces inégalités se sont maintenues.

Partie III - Inégalités fiscales entre particuliers et entreprises

3.1 – Connaissez-vous le nombre de foyers fiscaux en France ?

- 10 millions
- 20 millions
- 30 millions
- 40 millions



Réponse : Il y a **30 millions de foyers fiscaux**

3.2 – Connaissez-vous le nombre d'entreprises en France ?

- 2 millions
- 4 millions
- 9 millions
- 12 millions



Réponse : Il y a **4 millions d'entreprises**.

3.3 - La participation aux recettes fiscales de l'Etat en 2022 : attribuez à chaque poste le montant des recettes :

Réponse :

Impôts sur les sociétés	39.5 milliards
Impôt sur le revenu	82.4 milliards
TVA	97.5 milliards

L'impôt sur les **Sociétés** (IS) représente 12,7 % des recettes fiscales en 2022, alors que les entreprises génèrent plus de 2/3 de la valeur ajoutée (69% du PIB).

Les **particuliers** participent à hauteur de **24%** (impôt sur le revenu, TVA). Les 2/3 de l'action publique sont donc supportés par les particuliers (TVA).

3.4 – Redistribution de l'impôt : selon vous, quel montant l'Etat redistribue-t-il chaque année aux particuliers et aux entreprises (sous forme de subventions directes, d'exonérations, de politique familiale, de soutien aux personnes âgées, etc...) :

(mettez une croix dans la case qui vous paraît adaptée)

Montant du soutien annuel de l'Etat aux :	Particuliers	Entreprises
80 milliards		
100 milliards		
115 milliards	✓	
150 milliards		
190 milliards		✗
200 milliards		

Depuis 2010, l'Etat aide à hauteur de **190 milliards / an les entreprises** (1/4 en subventions directe, ¾ en exonérations) : ce qui représente un manque à gagner pour financer les retraites, le chômage, etc... Pour les **particuliers**, l'Etat reverse **115 milliards / an** (politique familiale, soutien personnes âgées...).

3.5 - Associez chaque fraude à l'estimation de son montant annuel :

Réponse :

Fraude fiscale, évasion fiscale	80 à 100 milliards
Fraude aux cotisations sociales	8 à 20 milliards
Fraude aux prestations sociales	4 à 7 milliards

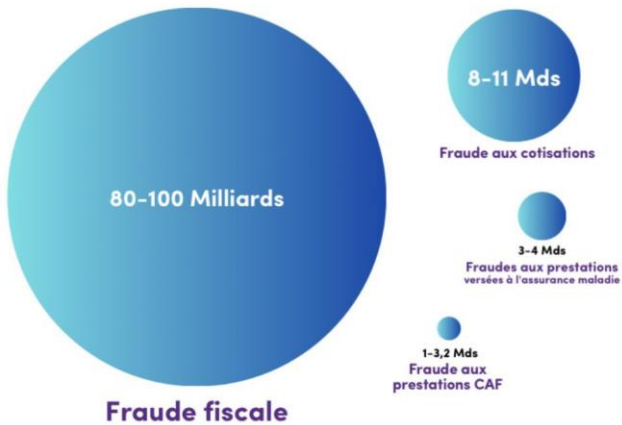
La fraude aux prestations sociales versées à l'assurance maladie est réalisée par des professionnels de la santé (dentistes, ophtalmologistes, centres de santé, entreprises de transport médicalisé...) qui facturent à la Sécurité sociale des prestations non réalisées (**entre 3 à 4 milliards**) ; **la fraude aux prestations sociales versées par la CAF** (particuliers) représente entre **1 à 3,2 milliards**.

La fraude aux cotisations sociales est chiffrée entre **8 milliards (selon l'URSAFF) et 20 milliards d'euros** (selon la Cour des comptes). Il s'agit des cotisations sociales non payées par les entreprises alors que le lobbying patronal et des partisans du moins d'impôts sur les entreprises ont déjà obtenu une réduction massive des cotisations sociales patronales, et une baisse du taux de l'impôt sur les sociétés (de 32% en 2021 à 25% en 2022).

La fraude fiscale et l'évasion fiscale représentent **80 à 100 milliards d'euros** minimum selon les estimations de la Cour des Comptes (il est impossible de chiffrer précisément faute de moyens pour lutter contre cette fraude...)

Les médias et le Plan Attal de lutte contre la fraude sociale et fiscale tirent à boulets rouges sur la fraude sociale et passent sous silence les fraudes les plus impactantes pour la société : la fraude fiscale et l'évasion fiscale.

ESTIMATION DES FRAUDES :



Sources : Solidaires Finances Publiques et DGFiP pour l'évasion fiscale, Haut conseil du financement de la protection sociale et ACOSS pour la fraude aux cotisations, CNAF et Cour des comptes pour la fraude aux prestations. Voir tableau page 3.

Partie IV - Inégalités fiscales entre grosses entreprises et PME

4.1 – Attribuez pour chaque pays le taux nominal d'impôt sur les sociétés :

(chiffres 2021)

Réponse :

Allemagne	29.9%
Etats-Unis	25.8%
France	32% (*)
Irlande	12.5%
Royaume-Uni	19%

(*) Chiffres 2021 : alors que le taux était de 50 % jusqu'en 1985, puis de 33,33 % de 1993 à 2017, puis 32%, il n'est plus que de 25 % en 2022. Il existe par ailleurs des taux réduits pour certaines d'entreprises (15%) ou certains produits (10%), le taux effectif de 25 % se trouve déjà amoindri.

Note : Deux précisions sont à ajouter à ces données :

1. Ce sont les chiffres pour 2021, avec le taux le plus haut pour la France, à 32%. Ce taux est passé à 25% en 2022. On ne pourra plus dire que la France est le pays qui taxe le plus ces entreprises, comme le répète le MEDEF depuis des années !
2. Ensuite, il s'agit du **taux nominal** (le taux apparent, autrement dit, facial), et non du taux réel d'imposition ! Le **taux réel d'imposition est toujours inférieur** en raison des stratégies d'optimisation fiscale, qui sont légales (Crédit d'impôt recherche, la « niche Copé » ou d'autres techniques d'optimisations), et sans compter la fraude fiscale.

Retenons ici que ce taux s'applique à un bénéficiaire imposable. Or, celui-ci est déterminé en fonction de règles qui diffèrent selon les pays : par exemple, la France accepte que certaines provisions et amortissements soient déduits du bénéficiaire imposable alors que l'Allemagne ne prévoit pas autant de déductions possibles. Autrement dit, la base sur laquelle s'applique le taux n'est pas la même, elle est plus étroite en France.

Le CPO (Conseil des Prélèvements Obligatoires, Cour des Comptes) semble par ailleurs douter de l'impact de l'imposition minimale des multinationales issues de l'accord de l'Organisation de coopération et de développement

économiques (OCDE) (proposition d'un impôt minimal mondial sur les multinationales). Il estime en effet que le cadre international et européen aura des « *effets incertains sur les différences de taxation entre PME et grandes entreprises* ». Autrement dit, les écarts d'imposition pourraient bien perdurer, puisque la mesure concernant l'imposition minimale ne propose qu'un taux de 15 %. Certaines multinationales pourraient y être assujetties et voir leur taux réel d'imposition augmenter, mais cela ne suffira pas à combler les écarts : le taux nominal de l'IS est de 25 % et d'autre part, les niches fiscales et les régimes dérogatoires demeurent prisés par les grandes entreprises en France.

4.2 – Crédit d'impôt : à qui bénéficient les différents crédits d'impôts ?

(chiffres 2019)

Réponse :

Pourcentage d'Entreprises ayant bénéficié d'au moins 1 crédit d'impôt en 2019

GE (Grandes entreprises)	100%
ETI (Entreprises de taille intermédiaire : moins de 5000 salariés, CA annuel < 1 500 millions d'euros)	61%
PME (Petites et Moyennes entreprises : moins de 250 salariés, CA annuel < 50 millions d'euros)	30%
TPE (Très Petites entreprises : moins de 10 salariés, CA annuel < 2 millions d'euros)	8%

D'après un rapport du CPO (Conseil des Prélèvements Obligatoires, Cour des Comptes), les grandes entreprises captaient ainsi 45 % du crédit d'impôt recherche en 2019. De manière générale, le CPO confirme que « *les grandes entreprises perçoivent une fraction des crédits d'impôt supérieure à leur poids dans l'IS brut* ».

4.3. - Pouvez-vous citer 3 scandales financiers impliquant de l'évasion fiscale ?

Réponses :

Affaire Clearstream / Affaire des évadés fiscaux / Bahamas Leaks / CumEx Files / Football Leaks / Luxembourg Leaks / Malta Files / Mauritius Leaks / Offshore Leaks / OpenLux / Panama Papers / Pandora Papers / Paradise Papers / Suisse secrets / SwissLeaks

L'évasion fiscale des multinationales fait perdre des recettes à l'Etat, mais instaure aussi une concurrence déloyale avec les PME qui paient la totalité de leur impôt en France et les auto-entrepreneurs ayant des taux d'imposition supérieurs. S'attaquer à la concurrence fiscale déloyale des paradis fiscaux, c'est donc permettre de mettre fin au transfert de fiscalité des bénéficiaires des entreprises à la TVA et la CSG, mais aussi s'attaquer à la concurrence déloyale des multinationales sur les petites entreprises.

Commentaire :

- **OpenLux** a révélé que les 2/3 des milliardaires français ont un compte au Luxembourg et que les 3/4 des entreprises du CAC 40 ayant leur siège en France y ont au moins 166 filiales, la plupart ne correspondant à aucune activité commerciale.
- **CumEx Files**, fraude à l'impôt sur les dividendes. La France est la première victime de ce braquage fiscal avec un manque à gagner de 33,3 milliards d'euros sur 20 ans : 1,65 milliard d'euros d'impôts perdus par an avec la complicité de 4 grandes banques françaises : BNP Paribas, Société générale, Natixis et le Crédit Agricole. Fraude encore en cours.

- **Panama Papers** : fuite de 11,5 millions de documents confidentiels issus du cabinet d'avocats panaméen Mossack Fonseca, détaillant des informations sur plus de 214 000 sociétés *offshore* ainsi que les noms des actionnaires de ces sociétés. Dans la législation de la plupart des pays, les sociétés *offshore* ne sont pas illégales, c'est leur usage comme sociétés écrans dans l'évasion fiscale ou le blanchiment d'argent qui l'est.

4.4. – Pouvez-vous citer les 5 paradis fiscaux qui existent au sein de l'Union européenne ?

Réponse :

- 1 - Chypre
- 2 – Irlande
- 3 - Luxembourg
- 4 - Malte
- 5 – Pays-Bas

Les paradis fiscaux créent une logique de nivellement par le bas des impôts sur les sociétés. Face à cette concurrence et l'absence de législation globale, chaque pays se met à pratiquer des taux de plus en plus bas de fiscalité des entreprises dans l'espoir de les attirer. La compétition fiscale menée par les différents Etats a vu le taux moyen d'impôt sur les sociétés de 94 pays passer de 28.4% en 2000 à 21.4% en 2018. **À ce rythme, les entreprises pourraient ne plus payer d'impôt sur les sociétés d'ici 2052.**

4.5. – Quel est à votre avis l'impact de l'évasion fiscale sur les revenus de l'Etat chaque année ?

Moins de 5 milliards	
10 milliards	
50 milliards	
60 milliards	
80 milliards	
100 milliards	

Réponse :

La France perd entre 80 et 100 milliards d'euros par an à cause de l'évasion fiscale, c'est plus que le budget de l'éducation nationale (77 milliards).

Concrètement, les impôts sur les bénéfices des entreprises génèrent des recettes pour les budgets nationaux qui, lorsqu'elles sont investies dans **les services publics tels que l'éducation, la santé, la protection sociale**, réduisent les inégalités.

4.6. – A votre avis, qui sont les grands gagnants de l'évasion fiscale ?

Réponse :

Les multinationales	pour 2/3
Les PME	
Les TPE	
Les particuliers (les très riches)	pour 1/3

Les très grandes entreprises représentent les 2/3 de l'évasion fiscale : elles disposent des ressources et de l'implantation géographique nécessaires pour investir ce genre de pratique et dont les enjeux financiers sont beaucoup plus conséquents. Selon les recherches de Gabriel Zucman, **plus de 40% des profits réalisés par les multinationales seraient délocalisés artificiellement dans les paradis fiscaux à l'échelle mondiale.**

Avec la digitalisation de l'économie mondiale, les multinationales, à commencer par les géants du numérique, peuvent réaliser des profits dans un pays sans y être physiquement présents. Ce problème ne va faire que s'accroître avec le développement de l'économie digitalisée qui représente actuellement entre 15 et 20% du PIB mondial, un taux qui va continuer à augmenter dans les prochaines années.

Viennent ensuite les riches particuliers pour 1/3 : ils sont souvent reliés aux grandes entreprises par un système de vases communicants. En effet, au travers des grandes entreprises, ce sont les actionnaires qui bénéficient de cette stratégie. Et comme la majeure partie des titres financiers appartient à des particuliers fortunés, l'évasion fiscale enrichit cette petite portion de la population. Ces ultra-riches vont ensuite à leur tour se servir de l'évasion fiscale pour dissimuler leur fortune.

L'équivalent de 10% du PIB mondial est ainsi détenu offshore par des particuliers sous la forme de dépôts bancaires, d'actions, d'obligations et de parts de fonds de placement – la plupart du temps à travers des sociétés-écrans, des fondations et des trusts.

Partie V – Fiscalité écologique

La fiscalité environnementale fait partie **des principaux outils économiques visant à favoriser la transition écologique** et à modifier les comportements des ménages et des entreprises. Elle consiste à intégrer dans les prix des biens et des services, les coûts des dommages causés à l'environnement (appelés "externalités négatives"). **La France prévoit d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et de diminuer de 40%, par rapport à 2012, la consommation d'énergie fossile d'ici 2030. Pour atteindre cet objectif, différents organismes ont chiffré le niveau d'investissement nécessaire à 70 milliards d'euros par an...**

5.1- Parmi les 27 pays de l'Union européenne, classez par ordre décroissant les 8 pays suivants qui vous semblent avoir le pourcentage le plus fort de recettes fiscales environnementales par rapport à leur PIB (données 2021)

(pour mémoire, moyenne européenne : 2,2% du PIB)

Réponse :

PAYS	Classement selon % des recettes fiscales environnementales par rapport au PIB
Allemagne	7^{ème} (1,8% du PIB)
Espagne	8^{ème} (1,8% du PIB)
France	6^{ème} (2,2% du PIB)
Grèce	1^{er} (3,9% du PIB)
Italie	3^{ème} (3,0% du PIB)
Pays Bas	2^{ème} (3,1% du PIB)
Pologne	4^{ème} (2,9% du PIB)
Portugal	5^{ème} (2,3% du PIB)

Réponse détaillée :

Part des recettes fiscales environnementales dans le PIB dans l'Union européenne en 2021
(en % du PIB)

Pays	Recettes fiscales environnementales
Grèce	3,9
Pays-Bas	3,1
Italie	3,0
Pologne	2,9
Danemark	2,9
Bulgarie	2,8
Slovénie	2,8
Lettonie	2,7
Belgique	2,5
Finlande	2,5
Slovaquie	2,4
Chypre	2,3
Portugal	2,3
Estonie	2,3
Union européenne à 27	2,2
France	2,2
Autriche	2,2
Hongrie	2,0
Roumanie	2,0
Malte	1,9
Suède	1,9
Lituanie	1,9
République tchèque	1,8
Allemagne	1,8
Espagne	1,8
Luxembourg	1,5
Irlande	1,2

Note : donnée non disponible pour la Croatie.

Les recettes fiscales environnementales sont le produit des taxes environnementales. Les taxes environnementales sont des taxes au sens de la comptabilité nationale, c'est-à-dire des versements obligatoires et sans contrepartie aux administrations publiques ou aux institutions européennes.

L'assiette de la taxe est une unité physique (ou son approximation) de quelque chose qui a un impact négatif spécifique et avéré sur l'environnement. Elles sont définies dans le cadre du règlement (EU) N° 691/2011.

Source : Eurostat (extraction du 1^{er} février 2023).

5.2. - A quoi, d'après vous, servent les recettes fiscales environnementales :

Réponse :

Redistribuer aux entreprises ou aux ménages	2 - VRAI
Réduire d'autres impôts	3 - VRAI
A aider Total Energie à dépolluer les sites	FAUX
Financer les politiques publiques environnementales	4 - VRAI
Financer l'achat des vélos électriques des membres du gouvernement	FAUX (mais peut-être quand même !)
Réduire le déficit public	1 - VRAI

Notes INSEE : Les recettes fiscales environnementales servent à :

- **1. la réduction du déficit public** afin de consolider le budget de l'État
- **2. la redistribution des recettes aux entreprises ou aux ménages**, notamment les plus modestes, afin de faciliter l'acceptation des taxes
- **3. la réduction d'autres impôts**, comme les taxes pesant sur le travail ou sur le capital afin de relancer l'activité économique, tout en favorisant la protection de l'environnement
- **4. l'affectation des recettes à des politiques publiques environnementales**. C'est le cas, par exemple, des redevances perçues par les agences de l'eau, qui sont affectées aux politiques de gestion des ressources en eau et à l'amélioration de leur état écologique et sanitaire.

5.2- Question ouverte : quels sont les premiers contributeurs au financement de la transition écologique ?

Réponse :

Les particuliers Les artisans Les très petites entreprises

La **taxe carbone** est une taxe environnementale sur les émissions de dioxyde de carbone (le gaz à effet de serre) qu'elle vise à réduire, dans le but de contrôler le réchauffement climatique, selon le principe du « Pollueur/Payeur ». La taxe est donc prélevée sur les énergies fossiles en France (produits pétroliers, gaz naturel et charbon).

Les particuliers, les artisans et les petites entreprises payent la taxe carbone. Elle est intégrée au prix final de l'essence, du gazole, du fioul ou du gaz naturel. On la retrouve dans trois des quatre taxes intérieures de consommation (TIC) en France depuis 2014 : la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), celle qui contribue à 57% du prix de l'essence, la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel (TICGN), et la taxe intérieure sur la consommation de charbon (TICC). On la calcule à partir d'un prix à la tonne de carbone, fixé par le gouvernement.

Combustible	Unité	Montant de la TIC (hors TVA)	Montant composante carbone (hors TVA)	Part composante carbone
GPL	c€/kg	16,50	9,11	55%
Essence	c€/l	63,07	6,97	11%
Gazole	c€/l	53,07	8,07	15%
Fioul domestique	c€/l	11,89	8,07	68%
Gaz naturel	€/MWh PCS	5,88	5,88	100%
Fioul lourd	c€/kg	9,54	9,54	100%
Charbon	€/MWh	9,99	9,99	100%

La taxe carbone figure dans le « **pacte écologique** » signé par tous les candidats à l'élection présidentielle de 2007. En clôture du Grenelle de l'environnement, le 25 octobre 2007, le président Nicolas Sarkozy s'engage à créer « une taxe climat-énergie en contrepartie d'un allègement de la taxation du travail ».

La taxe carbone a débuté à 7 €/tonne de CO2 lors de sa mise en place en 2014. Elle est actuellement à 44,60 €/tonne de CO2. Une forte augmentation en quelques années qui aurait dû être encore plus importante, sans le mouvement des Gilets Jaunes de 2018. Depuis, le gouvernement a gelé toute augmentation. Selon les prévisions de la loi finance 2018, elle aurait dû être à 55 €/tonne de CO2 en 2020. L'objectif est d'atteindre les 100 €/tonne de CO2 en 2030.

De 0,3 milliard d'euros en 2014, à plus de 9 milliards en 2018, la taxe carbone est une des principales ressources financières pour l'État. La TICPE à elle seule a rapporté 18 milliards d'euros en 2022.

L'une des principales critiques des Gilets Jaunes a été le manque de transparence quant aux objectifs de cette taxe. Et effectivement, c'est flou. Étant incluse dans les taxes citées ci-dessus, la taxe carbone n'a pas de débouché précis au sein du budget de l'État. Cette situation n'est en rien une exception puisque les finances publiques sont régies par le principe **d'universalité budgétaire**. Autrement dit, **il est interdit d'utiliser une recette déterminée pour le financement d'une dépense déterminée**.

Seule certitude : environ **20 % des taxes sur les énergies fossiles** sont directement fléchées vers le compte d'affectation spécial « **transition énergétique** ». Une décision qui reste exceptionnelle.

Parallèlement, **la mise en place d'un second marché du carbone est prévue pour les particuliers**. Dès 2027, les foyers devront s'acquitter d'un prix du carbone sur le carburant et le chauffage. Ce prix serait cependant plafonné à 45 euros/tonne au moins jusqu'en 2030.

D'après l'économiste Lucas Chancel : les taxes « carbone », ont souvent frappé de manière disproportionnée les catégories à revenus faibles ou moyens, sans faire évoluer les habitudes de consommation des catégories les plus fortunées.

Conclusion

Selon l'Observatoire des Inégalités, qui s'est basé sur une étude de l'Institut des Politiques Publiques, sur la période 2017-2022, les mesures fiscales et sociales ont surtout bénéficié aux très riches. Cette conclusion est confirmée par les statistiques de l'INSEE.

60 milliards d'euros de suppression ou de réduction structurelles d'impôts par an ont été accordés durant la période 2017-2021, au nom de la compétitivité des entreprises, du pouvoir d'achat, à commencer par celui des plus riches. L'aggravation mécanique du déficit budgétaire qui en résulte dans un premier temps, contribue à augmenter la dette publique, pour préparer dans un second temps les esprits à l'annonce de coupes massives dans les dépenses publiques, fragilisant un peu plus encore le financement des services publics et des politiques sociales.

Les inégalités se sont aggravées durant cette période et les plus riches ont vu leur patrimoine significativement augmenter (exemple B. Arnault : fortune estimée en 2017 : 46,9 milliards d'euros ; en 2023 : 153 milliards d'euros).

Les dépenses fiscales ont été maintenues. Pourtant leur efficacité est remise en cause et leur coût conséquent pour le budget de l'État. Elles constituent un fléchage supplémentaire d'argent public vers les entreprises et les plus riches, et des réductions d'impôts supplémentaires, discrètes mais efficaces. Le démantèlement des services publics s'est accéléré. La dématérialisation forcée des procédures administratives, l'éloignement physique des services publics de l'utilisateur, accentuent l'exclusion des plus fragiles. La réduction malthusienne des moyens dégrade la qualité du service rendu. Le but est à l'évidence de discréditer les missions des services publics et de développer les privatisations.

Le plan Attal annoncé contre la fraude sociale, fiscale et douanière est loin d'être à la hauteur des enjeux. L'accent est mis sur la fraude sociale (3 milliards d'euros), alors qu'il n'y a un manque flagrant de lutte efficace contre l'évasion fiscale (80 à 100 milliards d'euros / an). En 20 ans, 40 000 emplois ont été supprimés au niveau du Ministère des Finances ; et 3 000 emplois en moins sont prévus d'ici 2027.

Les réductions régulières d'impôts ou les exonérations fiscales pour les grandes entreprises font peu à peu glisser le poids de l'impôt vers les seuls particuliers et les TPE (mise en place de taxes sur produits et services divers).

Cette politique est une remise en cause de la fonction redistributive de l'impôt, normalement destinée à réduire les inégalités de revenus et de patrimoines. Plutôt que la progressivité de l'impôt et la taxation du capital pour atténuer, même marginalement, les écarts de richesses, le gouvernement a préféré compter sur « le ruissellement », conduisant à l'enrichissement direct des plus fortunés en attendant d'hypothétiques retombées pour toutes et tous...

Cette politique est coûteuse pour l'ensemble de la société et fragilise les fondements de la cohésion sociale.

Sources :

Direction du Budget, ministère des Finances

Cour des Comptes « Rapport public annuel 2023 ».

Attac : « Impôts : idées fausses et vrais injustices », 2021

Oxfam

Eurostat

INSEE : « Revenus et patrimoine des ménages », édition 2021 ; « France, portrait social », éditions 2021 et 2022

Rapport du syndicat Solidaires Finances Publiques

« L'Etat droit dans le mur. Rebâtir l'action publique », Anne-Laure Delatte, ed. Fayard, 2023

Les Echos

Observatoire des Inégalités

« Pour une révolution fiscale. Un impôt sur le revenu pour le XXI^{ème} siècle », Thomas Piketty, Camille Landais, Emmanuel Saez, Le Seuil/République des idées – 2021

L'Institut des Politiques Publiques